



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

SIAEP
GUERBIGNY

Délibération DCS 2024/11

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 02 octobre 2024

Date de convocation : 20 septembre 2024
Heure de début de séance : 18h25
Secrétaire de séance : Mme CARON Martine

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Millon ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Karine Verqueren, Johnny Lenoir, Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Antoine Loquet* ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Frédéric Da Silva ; Michel Choisy. Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (21/10/2024)

Représentés : Pouvoir de Valérie Boitel à Michel Million, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la conjoncture actuelle, l'entretien et le renouvellement du réseau sont indispensables et impliquent de réviser régulièrement le prix de vente du mètre cube d'eau potable.

Pour se faire il est proposé qu'à compter du 1^{er} semestre de facturation de 2025 le tarif soit défini comme suit :

	<i>Base 2025 AE Artois Picardie</i>	<i>Base 2025 AE Seine Normandie</i>
<i>Part syndicale</i>		
<i>Prix m³- HT et sans redevance</i>	1,73 €	1,73 €
<i>Part Agence de l'eau</i>		
Redevance prélèvement HT	0,06957 €	0,06957 €
Redevance pollution HT	0,350 €	0,380 €
Prix moyen du m ³ HT	2,15 €	2,18 €
Redevances agence de l'eau comprises sans abonnement		
<i>Part syndicale</i>		
Abonnement annuel HT -Compteur de 15/20mm	32,00 €	32,00 €
	<i>Prix TTC pour 120m³</i>	
Facture Eau Potable HT	289,95 €	293,55 €
Facture Eau Potable TTC	305,90 €	309,69 €
<i>Prix moyen / m³ TTC</i>	<i>2,55 €</i>	<i>2,58 €</i>

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité le prix de vente du m³ d'eau à 1.73€ HT et autorise le Président à appliquer ce prix dès le 1^{er} semestre de facturation de l'année 2025.

1 Voix contre : Mr Nicolas MARTIN

Membres en exercice :	84	Votants :	48
Présents :	44	Pour :	47
Absents :	40	Contre :	01
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme
 Le Président,
 Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 03/10/2024 et transmission par voie dématérialisée le 03/10/2024. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication